



PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Statut

Association d'éducation populaire régie par la loi du 1 juillet 1901.

L'association a pour vocation de contribuer à l'émancipation intellectuelle et sociale et à la formation civique de ses membres. Elle comprend plusieurs secteurs d'activités : le secteur « enfants », le secteur « jeunes », le secteur « adultes »... Par son action, elle entend favoriser sous toutes ses formes le progrès de l'éducation laïque.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'animation post et péri- scolaire, au service des enfants, l'Amicale Laïque organise un Accueil de Loisirs.

Objectifs

Cette section vise à offrir aux enfants un cadre de vie et des activités qui leur permettront :

- d'accéder à une structure de loisirs de qualité
- de développer leur coopération mutuelle
- de favoriser leur initiative personnelle et leur autonomie
- de respecter leur liberté
- de faciliter l'ouverture à la Connaissance et la Culture
- de nouer des relations avec des adultes autres que leurs parents
- de les préparer à devenir des citoyens de leur village :
 - . par le respect des autres et en particulier des identités différentes
 - . par le respect du bien collectif
 - . par la prise de conscience d'appartenance à une collectivité avec les devoirs que cela implique et les droits qui s'y rattachent.

Le projet éducatif insiste sur les faits suivants : le temps passé par les enfants hors du temps familial sera **convivial, éducatif MAIS il permettra** suffisamment de **liberté et d'initiative** pour que **l'enfant puisse réaliser son projet personnel** et n'ait pas **l'impression d'être constamment dirigé**.

Il ne s'agit pas de lui proposer simplement une activité de loisirs et de détente, **il n'est pas seulement consommateur, il doit être aussi acteur et sa potentialité créatrice doit être sollicitée et s'épanouir**. Les activités prendront en compte le projet des enfants et ne seront pas seulement initiées par les projets de l'adulte.

La relation essentielle sera humaine et non pas « d'encadrant à encadré », **l'écoute** des adultes par rapport aux besoins et aux préoccupations des enfants sera **indispensable et laissera une large part au dialogue** dans des moments informels.

Moyens

Accueil des enfants de 4 à 18 ans en donnant une priorité aux enfants de la commune.

Horaires :

Ceux-ci sont en adéquation avec les horaires scolaires et les besoins des personnes travaillant à l'extérieur de la commune. Ces plages ne seront pas étendues pour rester au plus prêt du rythme de vie de l'enfant.

- Accueil tous les jours de classe de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30, étendu à la pause méridienne (12h à 13h45)
- TAP maternelle mardi et vendredi de 15h30 à 16h30. TAP élémentaire lundi et jeudi de 15h à 16h30
- Accueil le mercredi, de 11h45 à 18h, en demi-journée avec ou sans repas.
- Accueil aux vacances d'automne, d'hiver et de printemps, de 7 h30 à 18h en journée complète.

Accueil des jeunes de 12 à 18 ans en accueil libre les mardi, mercredi, vendredi et samedi ainsi que les après-midi pendant les vacances scolaires (automne, Noël, hiver, printemps, été...). Mise en place de projets (manifestations, mini-séjour...)

Les tarifs :

Lors de la mise en place des tarifs, l'amicale Laïque instaure des tranches en fonction du quotient familial ceci afin de permettre à tous de bénéficier du service quelle que soit sa condition sociale. La participation de la commune et de la Caisse d'Allocations Familiales, par le biais de convention avec l'Amicale Laïque, permet de diminuer le coût demandé aux familles.

Le budget :

L'association vote les décisions budgétaires pour un bon fonctionnement de cette section sans mettre en péril l'équilibre financier.

Locaux :

L'accueil de loisirs fonctionne dans des locaux mis à disposition par la commune de Vertaizon. Une partie de ces locaux est exclusivement réservée à l'accueil de loisirs.

Le suivi de la section :

Le conseil d'administration délègue en son sein une personne chargée du suivi de cette section.

L'équipe d'encadrement :

Par convention de partenariat avec l'organisateur, la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme met à disposition une responsable de site, un directeur plus particulièrement chargé de l'animation du groupe 12/18 ans, une adjointe pédagogique pour l'ALSH 4/12 ans et un personnel administratif.

L'Amicale laïque recrute et est employeur des autres membres de l'équipe éducative. Le recrutement se fait en priorité localement (pour répondre à la diversité des horaires). Une personne s'étant auparavant engagée dans la vie associative est prioritaire et l'Amicale laïque s'engage à la former pour le poste occupé. Par une politique de titularisation, nous fidélisons l'équipe afin d'assurer une continuité pédagogique et d'offrir une stabilité de l'emploi.

L'élaboration du projet pédagogique par l'ensemble de l'équipe permet d'assurer la continuité en cas d'absences. Les temps de préparation sont coopératifs.

Des réunions régulières permettent à l'équipe d'évaluer la qualité du travail effectué, la pertinence du fonctionnement mis en place et l'éventuelle amélioration à opérer. Une présence au quotidien de la direction favorise la rencontre avec les familles afin de connaître les besoins de celles-ci.

La pédagogie :

Pour atteindre les objectifs fixés par l'Association et sous sa responsabilité, l'équipe éducative coordonnée par la responsable de site, mettra en œuvre des activités diversifiées de façon permanente, cyclique, ou ponctuelle, issue d'un panel de possibilités éducatives :

- activités manuelles simples, jeux calmes d'intérieur, expression corporelle (jeux théâtraux, marionnettes)
- journal, connaissance du patrimoine (sources, vigne, faune, flore), activités artistiques (peinture, musique, chant), photo et vidéo, conte, initiation à des pratiques sportives, grands jeux, promenade, sorties au théâtre, au cinéma.
- séjours accessoires pour les petits et les grands.

L'aide aux devoirs se fera à la demande de l'enfant mais ne sera pas une obligation systématique.

Dans un souci de prise en compte de la dynamique associative locale, l'accueil de loisirs permet aux enfants inscrits, de participer aux différentes activités offertes par les associations de Vertaizon : l'équipe pédagogique les accompagne à leurs activités sur les temps périscolaires (excepté le mercredi après-midi).